



PROJET DE LOI

« S.U.R.E QU'ON VA Y LAISSER DES PLUMES ! »

Sous prétexte de répondre à une supposée « crise de confiance » dans l'exécution des peines, le projet de loi S.U.R.E porte atteinte aux garanties fondamentales de notre état de droit et procède au démantèlement du service public de la Justice en sacrifiant la réinsertion et l'accompagnement sur l'autel de la rapidité, de la systématisation et de la sévérité d'une réponse pénale dont les conséquences seront inefficaces, inégalitaires et discriminantes.



La CGT IP n'aura de cesse de se mobiliser pour défendre une vision humaine, individualisée, et respectueuse des droits fondamentaux.

Ne nous trompons pas, la principale cause du retard dans le traitement des dossiers est bien le manque d'effectif de notre ministère qui depuis plusieurs décennies est abandonné par les politiques publiques. La solution est évidente, il faut poursuivre sur le long terme une politique de recrutement ambitieuse, seule à même de permettre le traitement des dossiers dans des délais raisonnables. L'empilage des lois visant à réformer la politique pénale sans s'attaquer au véritable problème qu'est le manque d'effectifs à tous les niveaux de la chaîne pénale, donne une vision réductrice de notre Justice sous fond de battage médiatique indigne d'un état de droit.

La CGT IP s'oppose notamment à la suppression du sursis simple pour les condamnés ayant des antécédents judiciaires, de même qu'à la suppression de la dispense et de l'ajournement des peines, car ces mesures s'avèrent opportunes dans certains cas. Cela signifie que les magistrats devront systématiquement prononcer des peines d'incarcération, où des sursis probatoires, ce qui représente un flux de **15000 personnes sous-main de justice supplémentaires à prendre en charge dans les SPIP tant en milieu ouvert qu'en milieu fermé !** Quand on sait que 1000 personnels sont déjà manquants dans ces services et que le recrutement famélique de moins de 100 postes en 2026 est bien loin de combler les départs à la retraite !

De même, la suppression de l'article 723-15, ou le rétablissement de la possibilité de prononcer des peines inférieures à un mois, qui entraîneraient une hausse sans précédent de la surpopulation pénale, laquelle, au niveau où nous en sommes déjà, n'est pas envisageable.

La CGT réaffirme qu'une peine qui a du sens est une peine individualisée, adaptée à l'infraction commise et à la personnalité de l'auteur, dans un objectif de reclassement et de réinsertion du condamné.

Le projet de loi S.U.R.E vise à aligner le régime des condamnés pour des infractions terroristes à celui des condamnés à une peine d'emprisonnement de 5 ans pour des infractions de droit commun. La CGT IP déjà plutôt critique sur le régime d'exception, considère que l'exception ne peut se banaliser, qu'elle constitue un régime dérogatoire, admis uniquement en raison de la spécificité de la menace terroriste.

Le Conseil constitutionnel rappelle que « les atteintes portées aux libertés doivent être nécessaires, adaptées et proportionnées à l'objectif poursuivi ». Or, il est question dans le projet de loi de supprimer la possibilité de bénéficier de permissions pour les personnes affectées en QLCO !

La CGT IP s'inquiète des risques que comporte le texte pour l'équilibre de notre système pénal, les droits des justiciables et la crédibilité de la justice.

Quelle que soit l'issue du projet, la CGT IP tient à rappeler que toutes les réformes doivent s'accompagner des moyens humains et matériels correspondants et qu'**il est URGENT de donner à la justice les moyens à la hauteur de ses ambitions**. Qui plus est dans un contexte où le retour de l'intervention des SPIP dans le champ pré-sentenciel est annoncé ! Si celui-ci fait partie intégrante des missions du SPIP, il nécessite un plan de recrutement ambitieux, à la hauteur des nouveaux enjeux.

Le SPIP 26/07, déjà en déficit RH, ne sera pas en capacité d'absorber la charge de travail des enquêtes systématiques du pré sentenciel.

La CGT IP 26/07 réclame un plan de recrutement national et local suffisant pour faire face à ces nouveaux enjeux.